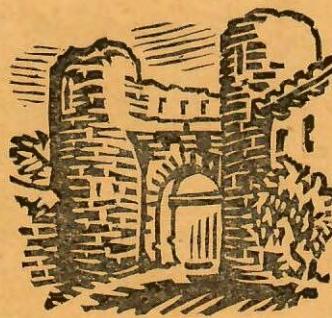


BULLETIN
DE LA
Société d'Histoire
et d'Archéologie
DE VICHY
ET DES ENVIRONS

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

N° 3 — JUILLET-SEPTEMBRE 1938



VICHY
1, AVENUE THERMALE

—
1938

SOMMAIRE DU N° 3

	Pages
SÉANCE DU 28 MAI 1938	49
LES ANCIENS MONUMENTS RELIGIEUX DE VICHY, par le Docteur G. Nivière	53
<i>La Chapelle Saint-Nicolas.</i>	
<i>La Chapelle Saint-Michel.</i>	
<i>La Chapelle des Lazaristes.</i>	
<i>Le Couvent des Célestins.</i>	
<i>Le Couvent des Capucins.</i>	
<i>La Chapelle de l'Ostel Dieu de la Place Sévigné.</i>	
<i>La Chapelle de l'Hôpital du Boulet.</i>	
<i>Le Cimetière du Moutier.</i>	
<i>Le Cimetière des Sœurs de l'Hôpital</i>	
LES CÉLESTINS DE VICHY, LE PRIEURÉ DE LA SAINTE-TRINITÉ, par l'abbé François Larroque	65
 <hr/>	
<i>Un moine célestin, bois de Paul Devaux.....</i>	<i>72</i>

Toute la correspondance concernant la Société doit être adressée au Secrétaire général: M^e PLACE, 21, rue Bintot, à Vichy.

Les cotisations doivent être envoyées au Trésorier: M. le Docteur AIMARD, 5, rue Lardy, à Vichy.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
de VICHY et des ENVIRONS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 1938

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence du Dr WALTER.

Absents et excusés: Dr AIMARD, M^e CHARDONNET, Dr CORNIL, M. DELBERGÉ, M. J. FRÉMONT, M^e PLACE, Dr NIGAY.

Présents : MM. NIVIÈRE, Dr WALTER, Dr RÉMY, MOSNIER, BOISSELIER, Dr Léon CHABROL, Dr DEGUISON, Paul DEVAUX, Dr DURAND-FARDEL, Général FORQUERAY, Dr LESCŒUR, Dr LÈRE, MAUVE, Dr REYMOND, Dr ROUBEAU.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

Il est procédé au dépouillement du scrutin de vote, relativement aux candidatures proposées à la dernière séance. Tous les membres proposés sont élus, à savoir:

Membres actifs :

Mlle Nelly MELIN.
M. VIPLE.

Membres adhérents :

M^e Paul BENOIT,
M. l'abbé LARROQUE.

Membres associés :

M. Georges BARILLET,
Dr DANY.

Membres correspondants :

M. DEPERRIER.
M. F. NEPVEUX,

M. Max MABYRE.	Mlle le Dr BOUET.
Dr FRAUDET.	Dr CHAIX.
Dr GLÉNARD.	Dr DILLENSEGER.
Dr J. WILLEMIN.	Dr J.-V. FRÉMONT.
Dr DUFOURT.	Dr MAIRE.
Dr M. DE FOSSEY.	Dr A. ROUX.
Dr THERRE.	Dr CARTERET.
Dr PHÉLIP.	Dr MAUBAN.
Mme Paul JARDET.	Dr DÉLÉAGE.
M. CHAUMONT-CAZALS.	Dr MOURQUAND.
M. RAPHANAUD.	Dr GUINARD.
M. le Professeur ALAJOUANINE.	M ^e DE VERNON.
M. M. CONSTANTIN-WEYER.	M. CLÉMENT, industriel.
Dr PETIT.	Dr LEGRAIN.
Dr BERTHOMIER.	Dr HOULBERT.
Dr ALQUIÉ.	M. le chanoine LAMY.
M. Maurice BLANCHER.	Dr SUSINI.
Dr CASTUEIL.	Dr CASTÉRA.
Dr MAZURIÉ.	Dr PATHAULT.
M. Augustin BERNARD.	M. Pierre GUINARD.

auxquels le Président souhaite la bienvenue, en même temps qu'il exprime ses regrets de l'absence de Mlle Nelly MELIN, de M. l'abbé LARROQUE, de M. Paul BENOIT, de M. BARILLET qui, empêchés, se sont excusés.

Le Président donne alors la liste des candidatures nouvelles, pour lesquelles il sera voté à la séance de fin de saison, de MM. ROBERT, FRANÇOIS, WALLON, Dr C. CHABROL, Dr PLAZENET, Dr CARTERET.

La question s'est posée précédemment de savoir s'il ne conviendrait pas d'obtenir pour la Société la déclaration d'utilité publique. Le Président s'étant informé, fait savoir que la procédure sera très longue. Il ne pense pas qu'il soit urgent d'entreprendre dès aujourd'hui des démarches à ce sujet. Il est décidé d'attendre.

Le Président remercie M. LAVOISY-DOLLY pour avoir offert à la Société une reproduction de l'Apollon lauré, du Musée de Saint-Germain, trouvé à Vichy, et provenant de la collection Esmennot.

Le Président excuse M. l'abbé LARROQUE, souffrant, de ne pouvoir donner lecture d'un important travail dont la Société a reçu le manuscrit et qui sera publié par fragments dans le Bulletin.

Publications. — Il est nommé une Commission des Publications. L'article VII du Réglement de la Société prévoit une Commission comprenant obligatoirement le Président, un Membre de la Société

n'habitant pas Vichy et le Trésorier. Le Dr RÉMY, de Cusset, et M. MOSNIER sont nommés à l'unanimité.

Tirages à part. — Le Président propose d'établir des tirages à part pour les communications qui par leur importance et leur intérêt mériteraient d'être mises en vente. La question est de savoir quel est le nombre d'exemplaires à demander à l'imprimeur. On est d'accord pour décider que ce nombre ne doit pas être inférieur à 500. Le Président propose 1.000. Ce chiffre aurait l'agrément de tous, surtout si comme le suggère M. MOSNIER, il était possible de diminuer les frais d'impression grâce à une ou deux pages rémunérées de publicité discrète.

M. MAUVE propose de réduire le nombre des Bulletins annuels de quatre à deux, ce qui diminuerait les charges. Toutefois conformément à l'avis du Dr WALTER, cette réduction est jugée inopportune au moment où la jeune Société d'Histoire et d'Archéologie de Vichy doit chercher par tous les moyens à se faire connaître.

Communications. — La parole est au Dr LÈRE qui donne lecture de la fin de son travail sur *Vichy Hospitalier*.

Sur une demande du Dr WILLEMIN, le Dr LÈRE précise que l'Hôtel Cornil, dont il a parlé, se confond avec l'un des bâtiments primitifs de l'Hôpital Militaire. Le Dr WALTER ajoute que l'Hôtel Cornil, en 1821, comportait un escalier assez pittoresque pour tenter les artistes comme en témoigne une aquarelle qu'il possède.

A propos de l'Hôpital de Vichy, inauguré par Marie-Christiane de Noailles, le Dr LÈRE sur une remarque du Dr NIVIÈRE, s'accorde avec lui en ce qui concerne l'incertitude de la date d'inauguration. 1748 est la date indiquée par Décoret. Ne serait-ce pas plutôt 1753 annoncé par Mallat ? C'est un point qu'il serait possible d'éclaircir, sans doute, en consultant comme le propose M. MOSNIER, les archives de l'Hôpital.

A propos de l'Histoire des Célestins. M. WALLON pense qu'il y a dans le motif invoqué pour la suppression de ces religieux une part de légende. C'est par mesure générale et non à la suite d'incidents locaux que leur ordre (le nombre des Célestins étant devenu fort restreint) aurait été dissout, à la suite d'une Bulle Pontificale. C'est un point que le Dr NIVIÈRE va d'ailleurs traiter dans sa communication.

Le Dr NIVIÈRE entretient la Société des édifices religieux de Vichy. Dans un échange de vues qui suit cette intéressante communication, M. MOSNIER fait allusion à l'existence de la petite Chapelle des Camaldules et rappelle aussi à propos du cimetières du Moutier que celui-ci est en réalité la superposition de trois cimetières successifs.

Le Dr Léon CHABROL, pour la grande satisfaction des Membres de la Société présents, a consenti à diriger une prospection, non pas

sur le terrain et au milieu de fouilles, mais dans les archives et au fond de vieux grimoires. Il entretient la Société de conflits fort curieux qui se sont élevés vers 1740 entre les habitants de Thiers et certains gentilshommes verriers venus s'établir dans les Bois Noirs et en particulier dans le Bois de Montoncel. Cette industrie verrière bien qu'elle nous apparaisse aujourd'hui très rudimentaire, détournait à son profit le bois de chauffage des habitants de la ville, qui se sentant lésés, obtinrent qu'elle fut refoulée sur la rive droite du Sichon. C'est la raison pour laquelle on trouve dans cette région plusieurs vestiges de fours de verriers.

Des échantillons de verres à boire, trouvés par le Dr CHABROL, présentent une curieuse analogie de forme avec des verres de provenance italienne, notamment de Murano, comme le prouvent les photographies présentées à la Société.

Beaucoup de verres trouvés dans les fouilles présentent non seulement un aspect irisé comme il est fréquent de l'observer dans les verreries très anciennes, mais aussi une teinte améthyste, due peut-être à la nature chimique du sol de notre région qui, comme le fait remarquer M. MOSNIER, donne à Vichy même une si jolie patine aux monnaies.

La séance est levée à 18 heures.

LES ANCIENS MONUMENTS RELIGIEUX DE VICHY⁽¹⁾

LA CHAPELLE SAINT-NICOLAS

Le 3 mars 1372, Guillaume de Hames, seigneur en partie de Vichy, et sa femme Marguerite de Roche d'Agoult, étaient autorisés par Jean, évêque de Clermont, à fonder près du pont et à doter une chapelle « en l'honneur et à la louange de la bienheureuse Vierge, « glorieuse mère de notre Seigneur Jésus-Christ, notre sauveur, et du « bien heureux Nicolas » (2), et là se borne tout ce que nous savons sur la chapelle Saint-Nicolas.

Toutes les suppositions relatives à cette chapelle restent permises et quelques unes nous semblent mériter d'être rapportées. Il est possible que ce seigneur en partie de Vichy ait été quelque peu jaloux de ces Bourbons, nouveaux venus depuis moins de quarante ans dans leur ville, qui peut être avaient déjà commencé à faire construire leur chapelle du Château Franc, ou étaient sur le point de le faire; Guillaume

(1) Il ne saurait être de nouveau question ici du Moutier des Bénédictins, des églises Saint-Christophe et Sainte-Marie et de la chapelle Saint-Étienne, dont nous avons dit dans une précédente communication tout ce que nous savions à leur sujet. Nous nous bornerons à faire remarquer que l'on ne sait sur quel emplacement était construite l'église Sainte-Marie et que le fait qu'elle n'est pas citée comme étant l'église paroissiale de Vichy semble indiquer que l'église Saint-Christophe est plus ancienne qu'elle. Elle aurait été construite vraisemblablement entre la première moitié du IX^e siècle et la seconde moitié du VI^e, entre 529, date de la fondation de l'ordre des Bénédictins et 864, année où l'existence de l'église Sainte-Marie est mentionnée dans le Cartulaire de Brioude. Quant à la présence d'une chapelle Saint-Étienne au XIII^e siècle dans le quartier de Ballore, elle témoigne qu'alors la population de Vichy était plus dense qu'elle ne le fut dans les siècles ultérieurs.

(2) Archives Nationales. P. 1357 - 2 - cote 420.

de Hames a pu craindre de voir diminuer son influence et chercher à rester sur le même rang, en faisant lui aussi construire une chapelle. Il est possible également qu'un événement imprévu, tel que le décès de ce châtelain et de sa femme, ait empêché de construire cette chapelle dont on a jamais découvert aucun vestige, et dans cette hypothèse l'autorisation de l'évêque de Clermont n'aurait été suivie d'aucun effet.

LA CHAPELLE SAINT-MICHEL

La chapelle Saint-Michel était la chapelle du Château Franc ou Château des ducs de Bourbon. Distincte de Saint-Blaise, dont elle était cependant si rapprochée qu'elle fut plus tard réunie et en forma la nef, elle ne l'était plus en 1569, puisque Nicolas de Nicolay, si complet et si précis, mentionne l'église Saint-Christophe, Saint-Blaise et la chapelle des Célestins, mais ne dit mot de la chapelle Saint-Michel, considérée sans doute déjà comme partie intégrante de Saint-Blaise (1).

En janvier 1498, Pierre II de Bourbon fonde le Chapitre de cette chapelle, lui en abandonne la propriété et la dote de revenus. Ce chapitre se composait d'un prévôt Antoine Gravier, d'un chantre et de douze châtelains. Cinq des onze prêtres communalistes de Saint-Blaise faisaient partie de ce chapitre.

Nous ne savons en quelle année fut construite la chapelle Saint-Michel. Pierre II de Bourbon, dans l'acte de fondation de son chapitre, dit qu'elle fut fondée par nos « Ancêtres, dans notre Ville de Vichy, de temps immémorial »; ce ne put être toutefois avant l'échange, en 1344, avec Jean de Vichy de leur châtellenie de Jenzat contre le château de Vichy et ses dépendances; avant cette époque, en effet, les ducs de Bourbon ne possédaient rien à Vichy.

Lorsqu'en 1713 et 1714 les familles de Vict de Pontgibaud, de Bardon, Sicaud de la Ramas, Collin de Gévaudan et Gravier seront autorisées à construire, réparer et reconstruire les chapelles Saint-Blaise et Saint-Michel, ce sera à cette condition expresse que ces chapelles réunies seront dédiées à Saint-Blaise; la chapelle Saint-Michel formera la nef de la nouvelle église et désormais il ne sera plus question de la chapelle Saint-Michel.

(1) Nicolas de Nicolay. *Générale description du pays et du duché du Bourbonnais*. 1569.

LA CHAPELLE DES LAZARISTES

La dernière des chapelles de Vichy qui soit disparue, la chapelle des Lazaristes ou Prêtres de la Mission, eut une courte existence. Comme pour les chapelles des hôpitaux de Vichy, il serait plus exact de dire qu'elle a été déplacée plutôt qu'elle n'est plus; elle se dénomme actuellement la chapelle du Missionnaire.

Depuis fort longtemps les Lazaristes avaient compris que beaucoup de religieux de leur ordre, séjournant dans les pays chauds, avaient besoin lors de leur retour en France, non seulement de repos, mais aussi d'une cure aux eaux de Vichy, nécessitée par les suites de maladies contractées au cours de leurs missions. Ils avaient cherché d'abord à avoir à leur disposition un édifice religieux où les offices seraient célébrés par un prêtre de leur ordre et auxquels ils pourraient naturellement se rencontrer. Grâce à l'appui de Monseigneur de Dreux Brézé, évêque de Moulins, ils réussirent en 1858 à faire nommer un lazareste aumônier de l'Hôpital; plus tard deux autres prêtres de leur ordre étaient nommés vicaires de l'unique paroisse de Vichy; enfin le 23 février 1869, un autre était nommé curé de Saint-Louis, érigée en paroisse le 13 février précédent.

Les habitants de Vichy ne virent jamais avec plaisir les services religieux de leur hôpital et de leurs paroisses assurés par des Lazaristes; ils leurs préféraient des prêtres originaires du Bourbonnais, plus au courant des mœurs et des coutumes de leur pays.

Les points de vue des uns et des autres étaient fort respectables, mais ils étaient opposés les uns aux autres et il en résulta ce qui devait inévitablement se produire. Lorsque par suite de l'invalidité du lazareste titulaire de la cure de Saint-Louis, l'évêque dut lui donner un successeur, ce fut un prêtre séculier du Bourbonnais, l'abbé, plus tard chanoine Eugène Goutet, qui le 30 novembre 1897, fut nommé curé de Saint-Louis.

Dès octobre 1872, alors qu'ils détenaient la cure de Saint-Louis, les Lazaristes avaient abandonné l'aumônerie de l'Hôpital et lorsqu'ils furent dépossédés de la cure ils n'eurent plus d'édifice religieux à leur disposition. Ils achetèrent aussitôt un immeuble et des terrains rue Callou et firent construire une chapelle. Elle était située sur cette partie de l'Etablissement Thermal de seconde classe, en façade sur la rue Callou, à peu près à l'union du tiers de cette façade mesuré à partir de la rue Louis-Blanc, avec les deux autres tiers mesurés à partir de l'Avenue Thermale.

Lorsqu'il fut question de construire l'Etablissement Thermal de seconde classe, le Père Watthé vendit la propriété des Lazaristes à l'Etat et fonda, en juin 1922, la Maison du Missionnaire. Les Lazaristes abandonnèrent en 1929 la rue Callou et devinrent locataires d'une chapelle que la Compagnie Fermière de l'Etablissement Thermal de Vichy avait fait construire à l'intention des prêtres de la Mission.

La chapelle de la rue Callou n'avait guère été ouverte au culte pendant plus de trente ans (1).

LE COUVENT DES CELESTINS

Le monastère des Célestins, moins ancien que le Moutier des Bénédictins, avait été fondé et doté en 1410 (2) par le bon duc Louis II de Bourbon; et sa femme Anne de France avait confirmé, l'année suivante, la dotation de son époux, décédé à Moulins le 19 août 1410.

Il ne faudrait pas confondre cette Anne de France (3), duchesse de Bourbonnais, comtesse de Forez, dame de Beaujeu, avec cette autre Anne de France, fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie, appelée souvent Anne de Beaujeu, également duchesse de Bourbonnais, régente du Royaume pendant la minorité de son frère Charles VIII.

La première fut l'épouse d'un vaillant guerrier qui combattit toute sa vie les Anglais aux côtés de son ami Duguesclin et leur infligea une sanglante défaite sous les murs de Montluçon, victoire dont cette ville célébra le souvenir pendant plus de quatre cents ans jusqu'à la Révolution Française, par une fête dite des « chevaux fugs ».

La seconde, épouse de Pierre II de Bourbon, sut grâce à un mariage qu'elle fit contracter à son frère, réunir la Bretagne à la France et combattit avec succès les prétentions du duc d'Orléans, plus tard Louis XII, qu'elle vainquit à Saint-Aubin-du-Cormier. Mais si cette habile régente de France, la moins folle « fille de France », disait d'elle son

(1) Il nous faut noter pour mémoire une chapelle qui exista pendant peu de temps, 55, avenue Victoria, et fut ouverte au culte pour des prêtres interdits, les Célestins Camaldules, qui surprisirent la bonne foi de l'évêque de Moulins. Ils séjournèrent à Vichy de décembre 1874 à 1877.

(2) Archives Nationales. P. 1373 - 1 - cote 2183.

(3) Madame Anne-Dauphine, dit Nicolas de Nicolay, *loc. cit.*

père, sut si bien gérer le royaume, il est bien certain qu'elle sut aussi demander et suivre les avis de son époux, tuteur du Roy, et que ce dernier mérite une grande part des éloges si justement décernés à sa royale épouse.

Le couvent de Louis II et d'Anne de France et sa chapelle, eurent toujours la faveur des familles nobles du Bourbonnais, qui s'empressèrent d'obtenir des concessions de sépulture dans son enceinte. Nicolas de Nicolay nous apprend que les Huguenots, sous la conduite du vicomte de Bornicquet et de Mouvans en 1568, brûlèrent, ruinèrent et démolirent le couvent et il ajoute: « Dans l'église n'y est rien demeuré » par les susdites troupes de Bornicquet et de Mouvans, excepté une « fort belle et riche chapelle de la fondation des seigneurs de la Vauguyon » (1). Il cite les épitaphes de six membres de la famille des Bourbons qui y sont inhumés. Dans l'église furent encore inhumés: Jean Motier, comte de la Fayette, seigneur de Cognat, tué par les Huguenots le 6 janvier 1568 à la bataille de Cognat; Guillaume Cadier, seigneur de Veauce, bienfaiteur du Couvent, inhumé le 14 janvier 1471; Catherine de Chouvigny, dame de Châtelmontagne; Claude Desaix, le tombeau orné de son armure avec un lion à ses pieds et sa femme avec un chien à ses pieds (2); Charles d'Aubigné, gouverneur du Berri, frère de Madame de Maintenon, décédé à Vichy, inhumé le 23 mai 1703.

Le Couvent des Célestins, situé hors de la ville que Louis II venait de faire pavé, entourer de murs, munir de quatre tours pour la défendre, fut pillé, ruiné, saccagé, démolî et brûlé à trois reprises pendant le dernier tiers du XVI^e siècle. Après les Huguenots de Bornicquet, Muvans et Poncenat, ce furent ceux de Condé et de Jean Casimir, fils de l'électeur palatin, en 1576 (3), et enfin les Ligueurs sous la conduite du marquis d'Urphe et des sieurs d'Apchon et de Toury. Ils firent subir à Vichy, à tous ses habitants, à toute la ville, à toutes ses églises et chapelles les plus grands désastres, dont plus d'un demi-siècle plus tard les habitants de Vichy avaient encore à se plaindre, et imploraient l'aide du Roy pour les réparer.

Chaque jeudi saint, était célébrée une cérémonie instituée par Pierre II de Bourbon, la Cérémonie de la Cène. Telle qu'elle était célébrée, elle présentait à la fois un caractère religieux et par certains côtés un caractère profane. On choisissait treize pauvres parmi les plus pauvres de la ville; la cérémonie commençait par le lavage des pieds, puis on tirait au sort pour savoir lequel des treize représenterait Judas et le malheureux était tenu de parcourir la ville pendant la journée et

(1) Nicolas de Nicolay, *loc. cit.*

(2) Henri Lecocq, *Vichy et ses environs*, Clermont-Ferrand, 1836.

(3) Archives communales de Vichy. - D. D. - 3 - liasse, - et *Recueil des choses advenues à l'armée conduite en France en 1576 par Monsieur le Prince de Condé*, Bibliothèque Nationale - L. - 34.

y était poursuivi à coup de pierres; par contre le soir, il soupat avec les autres et n'était pas moins bien traité qu'eux (1).

Plus tard treize petits pauvres de la ville, sur l'initiative des trois frères Sicaud et à leurs frais, bénéficièrent à l'Hôpital, le même jour, des mêmes agapes. Revanger de Villars, gendre de Geoffroy Sicaud, l'aîné des trois frères, continua à assurer cette tradition jusqu'en 1782, époque à laquelle les administrateurs de l'Hôpital décidèrent de la maintenir aux frais de l'Hôpital (2).

Au moment où écrivait Nicolas de Nicolay, en 1569, le Couvent des Célestins avait vingt religieux; pendant les XVII^e et XVIII^e siècles il eut une existence plus calme; toutefois son importance et son influence diminuaient peu à peu, et en 1771 il ne comptait plus que cinq religieux tous âgés ou malades (3).

Un bref du Pape en date du 8 janvier 1777 (4), ratifié par le Roy le 5 avril 1788, supprima le Couvent des Célestins (5) et dès lors il ne servit plus, que de temps à autre, aux habitants de Vichy les jours d'assemblée ou les jours d'élection comme salle de vote ou de réunion.

LE COUVENT DES CAPUCINS

Le 2 septembre 1637, par acte passé devant maître Gravier, notaire royal, en présence de Monsieur François Mareschal, procureur à Vichy, une dame Péronelle Bouchand, veuve de feu messire François Gravier, conseiller du Roy, léguait à « honorable homme Charles Cybert, Bour « geois de Cusset, en qualité de père temporel et syndic du couvent des « pères capucins de Cusset et pour ledit couvent, une maison, jardin, « terre et chenevière située au lieu des Bains, paroisse de Vichy, vulgai « rement appelée le logis de la Roze, contenant vingt cartonnées ou « environ. » (6).

(1) Victor Noyer. *Lettres topographiques et médicales sur Vichy*. Paris 1833.

(2) G. Décoret. *Une Page sur Vichy et ses Environs*, tome II, p. 120.

(3) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Série G. — Evêché — Célestins de Vichy.

(4) Archives Nationales. X. 1 - A 8822 - fol. 203.

(5) Archives Nationales. X. 1 - A 8822 - fol. 212.

(6) A. Mallat. *Vichy à travers les siècles*, tome I, p. 190. Vichy, C. Bougarel, 1890. La cartonnée dans la région de Vichy valait 9 ares 72 centiaires.

Cette propriété, que la donatrice avait acquise par échange de maître Noël de la Ville le quatorze juin précédent, occupait l'emplacement actuel de la Galerie Napoléon et les terrains avoisinants; ils étaient proches du ruisseau des Rozières ou des roseaux, d'où le nom de logis de la Roze et proche également du puits Carré. Cette dernière proximité donna lieu à des contestations entre les Capucins et l'intendant Jacques-François Chomel, au sujet de la propriété d'une partie des eaux de la source, lorsqu'il fallut procéder à l'agrandissement du Logis du Roy, premier Etablissement Thermal de Vichy.

Les nouveaux propriétaires s'empressèrent de construire un monastère et une chapelle, mais l'un et l'autre ne furent jamais si prospères que leurs voisins le couvent et la chapelle des Célestins. Dès 1701, en effet, la chapelle des Capucins avait grand besoin de réparations et le Révérend Père Laurent de la Chaussée, supérieur du Couvent des Capucins de Vichy, dut être bien heureux de permettre à Dame Marie Genin de Billonat, veuve de Messire Antoine Gravier, seigneur de Villefranche et à noble Jacques Gravier, son fils, de la reconstruire à leurs frais, et de leur concéder « en considération de tout ce que dessus » la « qualité » de premier fondateur et ancien « bienfaiteur » de ladite église, ainsi que le droit de sépulture dans la chapelle de l'église.

Le couvent des Capucins paraît avoir joué un rôle bien effacé dans la vie de la Cité, sauf du premier juin au deux août 1785, pendant le séjour de Mesdames Adélaïde et Victoire de France, séjour pendant lequel Monsieur, frère du Roi, plus tard Louis XVIII, vint les voir à Vichy et y resta du 21 au 27 juin. Madame Victoire venue faire une cure à Vichy était descendue avec sa sœur au Couvent.

Elles n'eurent guère à se louer du confort de l'établissement thermal, ni de leur logement, pas plus que de la chapelle à en juger par l'inventaire qui fut fait par le frère Gérome et les officiers municipaux les 23 février et 15 mai 1790. Son mobilier se composait alors de quatre prie Dieu et de 12 chaises « foncées en paille ».

Aussitôt après le départ de leurs altesses royales, l'architecte Janson fut chargé d'étudier un projet d'agrandissement et de restauration à neuf de l'établissement thermal. Le Collège royal de Médecine, chargé d'étudier les suggestions de l'intendant Robert-Antoine Giraud, apporta après un rapport de Vicq d'Azyr, diverses modifications peu importantes au projet de Janson si ce n'est l'adjonction de douches intestinales. Les études avaient été faites si rapidement que dès le 13 novembre 1786 la construction du nouvel établissement fut mise en adjudication. Mesdames de France toutefois ne revinrent plus à Vichy.

Tous les biens des Capucins furent vendus aux enchères comme biens nationaux et adjugés le 28 mai 1791, au prix de dix-sept mille livres.

LA CHAPELLE DE L'OSTEL DIEU DE LA PLACE SEVIGNE

Le premier Hôpital de Vichy était situé sur l'actuelle place Sévigné et l'emplacement occupé par l'hôtel de Grignan; l'époque de sa fondation nous est inconnue.

Le plus ancien document qui en fait mention est relatif à un legs de Guillaume Grand où « ce bourgheois de Vichy institue par testament « reçu par Jehan Quintin, notaire, le 27 janvier 1485, des legs aux « pauvres de l'Ostel Dieu dudit Vichy. » (1).

A cette époque il n'y avait pas encore de médecin à Vichy; le premier ne devait naître que 126 ans plus tard le 29 décembre 1611. Il se nommait Claude Crézol et était le neveu de Jehan Chasnier, curé de Vichy, de 1608 à 1631.

Les pauvres et les malades indigents étaient uniquement assistés par la charité spontanée des personnes fortunées. L'assistance publique ne sera organisée qu'à partir de 1551 d'abord par une ébauche de taxe des pauvres due à François I^e, puis en 1566 par l'ordonnance de Moulins, prise sur l'initiative de Michel de l'Hospital à la suite de l'Assemblée convoquée dans cette ville par Catherine de Médicis. Dès lors les villes furent obligées de secourir leurs pauvres, et il fut interdit à ceux-ci de demander l'aumône hors de leur lieu d'origine. Cette interdiction donna lieu à un tel exode de miséreux rejoignant leur premier domicile, et le nombre de ceux qui traversèrent Vichy fut tel, que la ville fut obligée d'affecter un logis spécial pour les recevoir lors de leur passage. Ce logis, le logis du Barbeau, était situé près de la poterne Verrier c'est-à-dire au débouché de la rue de la Porte-Verrier sur le boulevard des Etats-Unis.

Appelé couramment *Maison des Passants* du fait qu'il hébergeait les moines mendiants et autres mendiants, et les soldats blessés qui tombaient malades le long des routes (2), ce petit hôpital fut pris sous sa protection par Louis XIV en 1696. Le roi voulut qu'il s'appelât désormais « l'Hôpital des Pauvres et que cette inscription avec l'écusson de « ses armes soit mis sur le portail dudit hôpital que nous prenons avec « tous ses droits et dépendances sous notre protection et sauvegarde », puisque disent les lettres patentes, il « lui a été représenté que les pauvres de la ville et ceux de plusieurs endroits qui viennent prendre les eaux y ayant été secourus et assistés des charités que les particuliers

(1) Archives hospitalières de Vichy. B - 1.

(2) Archives hospitalières de Vichy. A - 1. Délibération des habitants de Vichy du 11 septembre 1695.

« font audit hôpital. Elles pourraient néanmoins devenir plus grandes; « il lui plairait d'accorder audit Hôpital des lettres patentes pour pou- « voir recevoir des legs et donations qui leur pourraient être faites. » (1).

Désormais administré par l'évêque de Clermont quand il était à Vichy, le curé de Vichy, le lieutenant général de la ville, l'intendant des eaux minérales avec les administrateurs nommés par les habitants, l'hôpital était tenu de recevoir les indigents venus faire une cure aux eaux de Vichy où le traitement thermal et les soins médicaux leur étaient accordés gratuitement.

L'Hôpital des Pauvres n'avait que 22 lits et le nombre d'indigents qu'il pouvait recevoir n'était guère considérable; aussi pendant l'été était-il obligé de loger ses malades indigènes chez des particuliers, pour pouvoir admettre les indigents malades venus faire une cure.

Les concessions de sépulture dans la Chapelle de l'Hôpital semblent avoir été recherchées; elles ne pouvaient être nombreuses en raison de son exiguité. Le 4 novembre 1653, Pierre Fouet, apothicaire, père de Claude Fouet, premier Intendant des Eaux de Vichy, obtient pour lui, pour sa femme Magdeleine Jobert et leur postérité le droit d'être inhumés dans la chapelle et d'occuper pendant les offices la place de leur sépulture. Un siècle plus tard, le 14 mars 1753, la chapelle sera désaffectée, après une messe dite par l'abbé Delarbret, et les corps de la famille Fouet seront exhumés et réinhumés dans la chapelle du nouvel hôpital du quartier du Boulet. Le 11 septembre 1690 un prêtre du diocèse de Paris, Pierre Falconet, en traitement à Vichy, meurt à l'hôpital et est inhumé le même jour dans « l'Autel Dieu ».

Lorsqu'il fut question de réparer la chapelle Saint-Blaise, la Vierge Noire de Vichy fut déposée dans la chapelle de l'Hôpital et confiée à sa garde pendant la durée des travaux. Elle y fut transportée le 26 mars 1714 à la suite d'une procession générale faite à ce dessein.

LA CHAPELLE DE L'HOPITAL DU BOULET

Le petit hôpital de la place Sévigné devenait de plus en plus insuffisant à mesure que la notion des bienfaits des eaux minérales se répandait en France. La protection de Louis XIV aidant, Marie-Christine de Noailles, maréchale de Gramont, multiplia les démar-

(1) Archives hospitalières de Vichy. A - I.

ches en faveur de l'Hôpital de Vichy. Pour lui procurer des ressources elle fait chaque année des quêtes à la Cour, elle intéresse le Régent à sa cause, obtient de lui les lettres patentes du 23 mars 1716 (1) par lesquelles l'Hôpital cède à la Couronne la maison des Bains, dont il vient d'hériter de Charlotte Fouet, en échange d'une participation au produit de la vente des Eaux minérales exportées hors de la station, et grâce à la générosité de l'abbé Pierre Delarbre, curé de Vichy, la construction d'un hôpital plus vaste s'avère possible.

L'abbé Delarbre achète aux héritiers de son prédécesseur, le curé Joseph Mareschal, sa maison et ses dépendances et en fait don à l'hôpital. Situé dans le quartier du Boulet, quartier ainsi nommé en raison de sa proximité avec la source du Gros Boulet (2), ce terrain convenait parfaitement à l'édification projetée.

Le rendement de la participation au produit de la vente de l'eau minérale exportée (du Sou par bouteille, disaient les habitants de Vichy), une subvention du chancelier d'Aguesseau due à l'insistance de Marie-Christine de Noailles, les quêtes faites à la Cour par Françoise-Adélaïde de Noailles, princesse d'Armagnac, après la mort de sa tante, permirent de faire face aux frais de la construction de l'Hôpital et de l'inaugurer en 1753.

Pourvu de 50 lits, il peut en mettre dès le début 15 à la disposition des indigents venus prendre les Eaux; il est agrandi peu à peu et lorsqu'il est remplacé en 1887 par l'Hôpital actuel il en a 97.

La chapelle de l'Hôpital du Boulet, placée sur le parcours des malades allant de la source du Gros Boulet aux Bains, était très fréquentée par les personnes venues faire une cure à Vichy. Inaugurée en 1753 elle ne put, comme Saint-Blaise et la Chapelle des Célestins, accorder beaucoup de concessions de sépulture. Dès 1778 en effet, un édit royal interdit les inhumations dans les églises. Cet édit sans doute ne visait pas les concessions accordées antérieurement, puisque nous savons que Alexandre-Simon Gravier, jadis Célestin (les Célestins avaient été supprimés par le pape en 1777) fut enterré dans le caveau de sa famille en 1785. Quoiqu'il en soit, un nouvel édit intervenu en 1786, confirmé par un arrêté du 23 prairial an XII, interdit définitivement toute inhumation dans les édifices religieux.

Indépendamment des corps des membres de la famille Fouet, les restes du baron Lucas, médecin inspecteur des Eaux de Vichy, et de sa femme, seront déposés provisoirement en 1861 dans la chapelle de l'Hôpital, lors de la désaffection du Cimetière des Sœurs, en attendant leur transfert dans le Cimetière des Bartins. L'aménagement de ce cimetière était déjà sinon officiellement décidé, du moins dans les intentions de Napoléon III.

(1) Archives hospitalières de Vichy. A - 2.

(2) La Source Lucas s'appelait la Source du Petit Boulet.

L'Hôpital du quartier du Boulet fut remplacé en 1887 par l'Hôpital actuel et la chapelle désaffectée fut démolie en 1894. Les 4 et 5 décembre on procéda à la translation des corps, au nombre d'une douzaine environ, qui y avaient été inhumés.

LE CIMETIERE DU MOUTIER

Le cimetière du Monastère des Bénédictins de Vichy, le cimetière du Moutier, fut le seul cimetière paroissial, plus tard municipal, de Vichy avant le cimetière actuel du quartier des Bartins.

Situé aux côtés et en arrière de l'église Saint-Christophe, il était assurément son contemporain. Il lui survécut 73 ans et ne disparut qu'en 1867 au moment de l'ouverture du cimetière des Bartins.

C'est au cimetière du Moutier que fut enterrée lors de son décès le 8 octobre 1712, Charlotte Fouet, sœur de l'intendant Claude Fouet, auteur de la fortune de l'Hôpital de Vichy auquel elle avait légué sa maison des Bains et ses dépendances. Cette maison fut achetée par l'Etat moyennant une participation au produit de la vente de l'eau minérale exportée. Mieux aménagée elle est actuellement la demeure du Commissaire du Gouvernement et la Résidence du Préfet de l'Allier lorsqu'il séjourne à Vichy, après avoir été l'habitation des Intendants et des Médecins inspecteurs des Eaux Minérales de Vichy.

LE CIMETIERE DES SŒURS DE L'HOPITAL

C'était un tout petit cimetière de « six toises en carré » ou 144 mètres superficiels, que le cimetière des Sœurs de l'Hôpital du Boulet. Sa création était due à l'interdiction d'inhumer les corps dans les églises et chapelles par l'édit du Roy de 1786. Sœur Marie-Françoise Wallet, supérieure des Sœurs de la Charité de l'Hôpital, avait demandé aux administrateurs de créer un lieu de sépulture, pour celles de ses compagnes qui décèderaient dans la maison, et ceux-ci, accédant à sa

demande, avaient décidé le 16 juin 1789 d'affecter à ce cimetière une partie du pré de l'enclos de l'Hôpital proche de la Croix de la Mission.

Les terrains de l'Hôpital avec la Chapelle, les bâtiments hospitaliers et leurs dépendances, couvraient tout l'espace compris entre la rue Théodore-de-Banville, le hall de la Source de l'Hôpital, la rue de la Source-de-l'Hôpital, la place Victor-Hugo, appelée alors place de la Croix-de-la-Mission ou encore place de la Croix-du-Plan, ainsi qu'une partie de cette place et la rue du Casino.

Un arrêté préfectoral du 13 février 1842 interdit les inhumations dans ce cimetière et spécia à qu'il devait rester cinq ans dans le même état, sans qu'on put l'utiliser, ni y faire de fouilles; il avait vécu 58 ans; mais s'il lui était interdit désormais de recevoir des corps il pouvait conserver ceux qui lui avaient été confiés. Ce n'est qu'en 1861 que les administrateurs de l'Hôpital décidèrent sa désaffection et les restes du baron Lucas, médecin inspecteur des Eaux de Vichy et de Anne Florence de Pierreville, sa femme, qui avaient voulu y être inhumés, furent déposés provisoirement dans la chapelle de l'Hôpital.

Le 26 juillet 1861, en procédant à l'ouverture de la rue du Casino pour faire communiquer la place du Fatitot (actuellement place Albert-I^e) avec la place de la Croix-de-la-Mission, on découvrit les restes de plusieurs corps qui furent transportés au Cimetière du Moutier.

Jacques, marquis de Clermont Mont-Saint-Jean, maréchal des Camps et Armées du Roi, décédé le 22 septembre 1827 à Vichy, avait acquis le droit de sépulture dans ce petit cimetière et y avait été inhumé.

Docteur G. NIVIÈRE.

Les Célestins de Vichy

Le Prieuré de la Sainte-Trinité

(1410-1777)

INTRODUCTION

1410-1777... C'est plus de trois siècles de l'histoire de Vichy, qu'en retracant celle des Célestins, ces pages rappelleront.

Elles évoqueront, avec le souvenir de ce Couvent, celui de notre « Bon Duc Loys » qui en incorporant Vichy à son domaine, en fit une cité bourbonnaise; elles évoqueront aussi le passé de cette ville moyenâgeuse, blottie autour du château de ses Ducs.

Malheureusement, cette monographie comportera bien des lacunes; mais la cause en revient à la pauvreté des Archives, muettes sur plus d'un point. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'au cours des luttes civiles du XVI^e siècle, dont Vichy souffrit tout particulièrement, les différentes Archives de la cité furent en partie détruites, comme en témoigne le Docteur Fouet qui, écrivant quelque soixante après les événements, s'exprimait en ces termes: « Ainsi comme Vichy fut pillé, brûlé, saccagé, c'est ce qui a fait que quelques soins que nous ayons apportez pour trouver des Mémoires justes de ce que a esté autrefois cette ville, nous n'avons rien pû découvrir ». Deux siècles plus tard, les troubles Révolutionnaires ne devaient pas mieux respecter les documents se rapportant à l'Histoire des Institutions de l'Ancien Régime.

Ainsi toute une partie de l'Histoire des Célestins demeurera dans l'ombre. Il ne nous sera pas possible de connaître le rayonnement qu'a pu exercer ce couvent, sa vie religieuse, sa vie intellectuelle; de présenter au lecteur tel ou tel de ses religieux plus marquant par ses vertus ou ses labours. Malgré cela, un essai historique sur les « Célestins de Vichy » était possible et nous l'avons tenté. Nous le croyons aussi complet que le permettaient les rares documents authentiques existant.

C'est ainsi qu'en dehors des Archives Nationales, des Archives Départementales de l'Allier et des Archives Municipales de Vichy qui

sont à la base de notre documentation, les Archives de l'Hôpital de Vichy, celles du Département du Puy-de-Dôme, et surtout celles de l'Evêché de Clermont ont complété très utilement les renseignements fournis par les premières. Les Archives du Vatican, par contre, ne possèdent aucune pièce se rapportant à notre sujet (1).

Parmi les sources imprimées, deux surtout méritaient d'être consultées, en raison de leur ancienneté: ce sont tout d'abord les deux ouvrages du Docteur Fouet (2): *Le Secret des Bains et Eaux Minérales de Vichy en Bourbonnois* (Paris, 1679) et *Le Nouveau Système des Bains et Eaux minérales de Vichy* (Paris, 1686). Grâce à ces ouvrages, nous avons pu avoir quelques précisions sur la période troublée des guerres de la fin du XV^e siècle.

Les Lettres topographiques sur Vichy (Clermont, Thibaud, impr. 1833), du Docteur V. Noyer (3), malgré quelques petites erreurs et quelques fantaisies, reproduisent certains documents dont les originaux sont aujourd'hui perdus. Dans son introduction (p. XIV), le Docteur Noyer indique par ces lignes comment il en eut connaissance: « Tous les renseignements que je donne ont été pris dans la chartreterie du couvent; cette chartreterie était un petit cabinet noir dont les murs étaient intérieurement et extérieurement recouverts de tôle pour garantir de l'incendie. La Révolution ayant été cause de l'aliénation de ce monastère on a pénétré dans ce cabinet et on a enlevé tout le contenu qu'on a livré aux flammes. Ce manuscrit que j'ai entre les mains en a échappé par hasard. » (4).

(1) M. l'Abbé Chéramy, de la Procure Saint-Sulpice, à Rome, a bien voulu nous suppléer pour ces recherches aux Archives Vaticanes. Nous lui en exprimons notre vive gratitude.

(2) Le Docteur Claude Fouet, médecin du Roi, intendant des Eaux de Vichy, né à Vichy le 10 septembre 1645, décédé à Vichy le 26 novembre 1715.

(3) Le Docteur Victor Noyer, dont le père, le Docteur Annet Noyer, était médecin de l'hôpital de Vichy, au moment de la suppression des Célestins, naquit à Vichy le 16 brumaire an IV et mourut à Vichy le 14 mai 1860.

(4) Cette destruction des Archives est postérieure à 1791, car le 19 août, le Directoire du Département de l'Allier (Arch. Dép. Allier, L. 79, f° XLIII) ordonnait la levée des Archives des Célestins et leur transfert au district de Cusset.

Qu'était ce manuscrit auquel fait allusion le Docteur Noyer, et qu'est-il devenu ? Nous l'ignorons.

CHAPITRE I

LA FONDATION

Ce n'est qu'à la fin du XIV^e siècle que Vichy fut incorporé au Bourbonnais. En effet, si dès 1344 (1), les Ducs de Bourbon s'étaient introduits à Vichy au moyen d'échanges ou d'achats successifs, ce n'est qu'à partir de 1372 et 1374 qu'ils l'acquièrent définitivement. En 1372, le Duc de Berry et d'Auvergne céda à Louis II, duc de Bourbon, les droits qu'il possédait sur la Seigneurie de Vichy; le 3 avril 1374, ce même duc en devint définitivement possesseur en l'achetant pour 2.000 francs d'or à Odin de Vendat (2). Il en prit possession, le 6 décembre 1374, par l'intermédiaire de Jean, bâtard de Bourbon, seigneur de Rochefort (3).

Ce fut pour Vichy le commencement d'une ère de prospérité. Aux mains des ducs de Bourbon, de Louis II (4) en particulier, la petite ville se transforma et s'embellit.

Ce prince fut en effet un grand constructeur, et les monuments élevés par ses soins dans ses vastes domaines ne se comptent plus. De même qu'il reconstruisit les châteaux de Moulins, Belleperche, Bourbon-l'Archambault, Hérisson, Montluçon, Billy, Montbrisson..., il restaura et agrandit celui de Vichy. Il fortifia Varennes, Feurs, Thiers...; et Vichy eut aussi son enceinte défensive. Comme il fonda, en 1378, le chapitre collégial de Notre-Dame de Moulins, au début du XV^e siècle, il dota sa bonne Ville de Vichy d'un Couvent de Religieux Célestins (5).

(1) Le 30 août 1344, Pierre de Bourbon céda à Jean de Vichy son château de Jenzat en échange de celui qu'il possédait à Vichy: « ...castrum suum de Vichiaco cum suis pertinentiis... » (Arch. du château de Jenzat, original parchemin et copie du XVIII^e siècle). Cf. M. Peynot, *Vichy-Féodal*, Crépin-Leblond, éd. Moulins 1926, p. 20 et s. et p. 146.

(2) Max Fazy, *Le Bourbonnais symbole de l'Unité de la France*, Moulins, Impr. du Progrès de l'Allier, 1929, p. 61; *Vichy-Féodal*, pp. 28, 29 et s.; Arch. Nat. P. 13572, c. 424.

(3) *Vichy-Féodal*, p. 29.

(4) Louis II, dit le « Bon Duc », 3^e duc de Bourbon, arrière-petit-fils de Robert de France, fils de Saint-Louis, épousa en 1371, Anne, Dauphine d'Auvergne.

(5) La Mure, *Histoire des Ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*, Paris, chez Pottier, MDCCCLXVIII, t. 2, p. 99, c. XI; Abbé Philippe Dumont, *Le Chapitre Collégial de N.-D. de Moulins*, Moulins, E. Rêveret, éd., 1924, pp. 75 à 122.

Dès septembre 1404, le Roi Charles VI amortit 1.000 livres tournois de rente (1), destinées par Louis II à la fondation de ce Couvent dont les travaux semble-t-il, étaient déjà commencés. En effet, un procès-verbal de jouissance de la Fontaine Cyolant (ou Fyolant) par les habitants de Vichy, en date du 7 avril 1445, précise que ce fut sur la fin de l'année 1403, que Louis II « commença à faire les bastiments et edifices de l'esglise, cloître et hostel des Célestins de Vichy » (2). Cependant, il paraît à peu près certain que la construction n'en était pas terminée en 1409. Cette année, le 24 janvier, Louis II rédigea son testament. Entre autres clauses, il stipulait qu'il appartiendrait à ses héritiers d'achever tout ce qui au moment de sa mort resterait à faire aux Célestins de Vichy: « *Et pour ce que nous nous proposons de faire, à l'aide de Dieu, une esglise et convent de l'ordre des Célestins en nostre ville de Vichy, et que nous ne savons si ladicte esglise et fondation d'icelle seront parfaictz et accomplis à notre trespassement, nous voulons et ordonnons que tout ce qui restera à faire, tant de ladicte esglise, en bastimens, massonemens, murailles, verrieres, ornemens et vestemens d'autel, livres, calices, meubles pour les religieux de ladicte esglise, comme rentes, revenus pour la fondation et soustennement de ladicte esglise et des religieux d'icelle, laquelle fondation monte à cinq cents livres tournoiz de rente, sans les meubles et autres nécessités de ladicte esglise et desdictz religieux, soit paracompli, achevé et fourni entièrement par nos heritiers, executteurs desduditz, de et sur le plus bel et le meilleur de la revenue de l'hostel, rentes et seigneuries et revenus desduditz.* » (3).

L'acte officiel de fondation n'est daté que d'avril 1410 (après Pâques). Tout y est prévu, et jusque dans les moindres détails, pour l'organisation de ce couvent « où il y aura un prieur et douze religieux Célestins, chapelains, avec les serviteurs en tel cas requis. » En retour des largesses de leur fondateur, ils seront tenus de prier pour lui, pour les siens, pour ses aïeux...; ils devront chaque jour célébrer la grand messe, les heures canoniales « et autres prières que les religieux dudit ordre ont accoutumé de dire. » Afin que « lesdits religieux et leurs serviteurs aient de quoy vivre et soutenir leur estat au divin service » il leur constitue une rente annuelle de cinq cents livres tournois (4) à percevoir sur les châtellenies de Vichy, Billy, Gannat, Murat..., sur le péage de Thiers et sur les tailles de Château-Chinon. Cependant,

(1) Arch. Nat. K. 188, n° 114, vidimus en date du 14 août 1460; Lecoy de la Marche. *Inventaire des Titres de la Maison Ducale de Bourbon*. Paris, Plon, 1874, 4560 A.

(2) Cet acte a été publié par le Docteur V. Noyer, *Lettres topographiques sur Vichy*, Clermont, Thibaud, impr., 1833, p. 32 et s., et reproduit par A. Mallat, *Vichy à travers les siècles*, Vichy, Bougarel, éd., 1890, t. I, p. 91 et s. A en croire M. Gravier du Monsseaux qui en donne une copie dans son manuscrit sur les Célestins (Musée d'Art de Vichy), cette pièce aurait fait partie des Arch. Dép. de l'Allier.

(3) Arch. Nat., P. 1570 2, cote 1878, original parchemin, signé, jadis scellé.

(4) Au début du xv^e siècle, la livre tournoi valait environ 27 fr. 34. Les 500 livres de rente des Célestins équivalaient donc à 13.670 francs or.

ajoute-t-il. « *parceque ladict eglise n'est point encore parfaite et que lesdicts religieux ne sont point encore établis en icelle, nous voulons que dorénavant lesdictes cinq cents livres soient employées chacun an à l'ouvrage de ladict eglise et desdicts massonnements et autres choses nécessaires pour lesdicts prieur et couvent, jusqu'à ce que icelle eglise sera parachevée, que lesdicts religieux y soient introduits.* » (1).

Si cette fondation préoccupait tant le Duc, c'est qu'il avait formé le projet de finir ses jours à Vichy, tout près du Couvent qu'il y installait, comme nous l'apprend sa « Chronique » : « Et avoit voulenté de faire l'esglise des Célestins de Vichi, qu'il avoit de nouvel fondée, la plus belle qu'on peust regarder, et de la fournir des ornements riches et précieulx, et de reliques plus que n'en y avoit données. En outre, il voulloit faire maison pour son estat; car il avoit entencion, apres son retour des honnourables voyages dessus desclairés qu'il entendoit à faire, de là tous jouts demouter, et quatre viels chevaliers avecques lui, qui n'en bougeroient point, que a tout le moins, les deux ou trois n'y fussent toujours. Et estoient les quatre viels chevaliers qu'il avoit ordonné pour son corps: messire Robert de Vendac, messire Guichard d'Ulphée, messire Jehan de Chatelmorand et messire Jehand de Bonnehaud, avecques certains autres ses officiers. Et s'il eut vécu deux ans plus tard qu'il ne fit, sans faute, il s'en venoit à y user le remenant de sa vie et servir Dieu » (2). Ainsi les circonstances ne permirent pas à Louis II de réaliser ses désirs. Dans le même temps, en effet, l'anarchie régnait en France : Armagnacs et Bourguignons étaient aux prises; et Louis II, qui pensait avoir fini avec les luttes politiques, se vit obligé de soutenir la cause du Duc d'Orléans : « Dame Anne Daulphine, très chère compagne, dit-il à son épouse, je cuidoie prendre congé de vous pour aller où ma dévocation estoit, et est ce assavoir que sur ma vieillesse, je doie laisser le monde servir Dieu et faire ma demourance au Couvent des Célestins de Vichi. Mais je sais de certain que le duc Jehan de Bourgogne entend à détruire mes beaulx nepveux d'Orléans. Si ai voué de estre à l'encontre de tout homme qui vouldra nuire, et celle guerre affinée, puisque je ne puis si tost comme je vouldroie, accomplir les voyages lesquels je avoie proposés à faire, au plaisir de Dieu, je userai le remenant de mes jours à Vichi, comme je l'ai ordonné. Si vous dis à Dieu, ma femme, et bien brief je vous reverrai ». Lors la bâisa le Duc, et s'en partit de sa ville de Montbrison » (3). De là, il se dirigea sur Montluçon, où

(1) Lecoy de la Marche, *op. cit.*, 4833. — Arch. Nat. P. 13731, cote 2183; original parchemin, signé; vidimus sur parchemin, signé, 12 avril 1414, P. 1388 3, cote 83. — Arch. Dép. Allier, H 629, copie collationnée à l'original, mai 1642.

(2) Chazaud, *Chronique du Bon Due Loys*, Paris, Librairie Renouard, M DCCC LXXV, p. 292 Et sq. « XCII. Commen le Due de Bourbon avoit en propos de user sa vie aux Célestins de Vichi avec quatre chevaliers ». — La Mure, *op. cit.*, T. II, 99, c. XI.

(3) *Chronique*, pp. 311-312, « XCVI, Comment le Due de Bourbon fit son mandement pour aider ses nepveux d'Orléans. »

il avait convoqué sa noblesse. Il devait ensuite gagner Poitiers. Mais à Montluçon, au soir du 15 août, il fut pris d'un mal violent qui l'emporta en quatre jours; il expira le 19 août 1410.

Deux ans après, de Souvigny, le 12 janvier 1412, sa veuve, Anne Dauphine d'Auvergne, Duchesse de Bourbonnais, exécutant les dernières volontés de son époux, confirma la fondation: « ...scavoir faisons que, veu les lettres de fondation du couvent des Célestins de Vichy, faites et données par mon cher aymé seigneur, Mgr Loys, Duc de Bourbonnois, comte de Clermont et Foretz, pair et chambrier de France, dont Dieu ayt l'âme. ...nous de nostre certain, propre et asseurée volonté, louons, approuvons et consentons que icelles lettres et l'ordonnance en icelles contenue, ayant perpétuelle fermeté et valeur de présent pour le temps à venir, selon la forme et teneur d'icelles, et voulons que les dites lettres soient enregistrées en notre chancellerie des comptes de Foretz et Beaujolais ...si donnons mandement à nos amis fâaux gens de nos comptes en Foretz et Beaujolais, et à tous nos autres justiciers et officiers presens et à venir à qui il appartiendra ...que lesdites lettres de feu mondit seigneur, accomplissent de point en point selon le contenu d'icelles... (1). »

Enfin, en 1414, elle mande aux gens de ses comptes en Beaujolais d'enregistrer les lettres de fondation et de délivrer aux religieux les termes échus de la rente que leur assignait les dites lettres (2). Il est donc vraisemblable que l'aménagement du couvent était terminé, depuis quelque temps déjà, et que les Célestins en avaient pris possession. En effet, le duc, dans l'acte de fondation (3), spécifiait que jusqu'à l'achèvement des travaux et à l'arrivée des religieux, la rente annuelle de cinq cents livres serait affectée « à l'ouvrage » de l'église et du couvent.

CHAPITRE II

L'ORDRE DES CÉLESTINS

Les Religieux que Louis II appelait à bénéficier de cette fondation appartenaient à un ordre qui jouissait alors d'une manière spéciale de l'estime et de la protection des Rois de France, celui des Célestins.

(1) Arch. Nat. Original sur parchemin, signé, P. 1373 1, cote 2183; vidi-
mus sur parchemin, du 12 avril 1414, signé, P. 1388 2, cote 83.

(2) Arch. Nat., original sur parchemin, signé, P. 13883, cote 83 bis; Lecoy
de la Marche, *op. cit.* 4969.

(3) Cf. *supra*, p. 37.

Cet ordre fut fondé en 1250, à Sulmone, en Italie, par Pierre Morone qui, sous le nom de Célestín V, occupa pendant quelques mois le trône pontifical, 20 août-13 décembre 1294 (1). En 1264, sous le Pontificat d'Urbain IV, il fut rattaché à l'ordre de Saint-Benoît. Les austérités du fondateur, ses miracles, favorisèrent le recrutement de cet ordre qui s'accrut, surtout après l'élection de Pierre Morone au Souverain Pontificat, en Italie, en Allemagne et en France. En 1300, à la demande de Philippe le Bel, Pierre de Tivoli, maître général de l'ordre y envoya les premiers religieux. Dès cette époque, deux monastères furent établis, l'un dans la forêt d'Orléans, au lieu appelé Ambert, l'autre dans la forêt de Compiègne, au Mont de Chartres. Quelques années plus tard, en 1318, c'était le tour du couvent de N.-D. de l'Annonciation de Paris (2). Avec l'appui des Rois, « il devint vite le plus considérable, dit Moreri, et en 1417 la Congrégation le déclara chef de l'Ordre pour la province de France. » (3).

Tout en demeurant soumise à l'abbé général, cette Province parvint assez rapidement à jouir d'une certaine autonomie, à tel point qu'il lui concéda le privilège de faire « quand bon lui semblerait, de nouvelles constitutions pour le maintien de l'observance régulière ». Les papes Martin V et Clément VII confirmèrent cette faveur. En vertu de cette faculté, et pour se conformer aux prescriptions des chapitres Provinciaux de 1661 à 1664, les Célestins de France établirent de nouvelles Constitutions qui furent approuvées au Chapitre de 1667 et imprimées à Paris en 1670 (4).

La Règle des Célestins était celle de l'Ordre de Saint-Benoit. Pierre Morone, en l'adoptant pour son ordre, en avait accentué le caractère austère par des prescriptions pénitentielles très rigoureuses. Un simple coup d'œil sur cette règle nous fixera sur le genre de vie que l'on menait au prieuré de la Sainte Trinité, avant que le relâchement qui devait amener sa suppression, ne s'y fût introduit.

Outre le lever quotidien à deux heures du matin pour la récitation de l'Office, les Célestins étaient astreints à l'abstinence perpétuelle, sauf le cas de maladie. De plus, ils jeûnaient tous les mercredis et tous les vendredis, depuis Pâques jusqu'à l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre), et tous les jours, depuis cette fête jusqu'à Pâques. Pendant l'Avent et le Carême, ils ne mangeaient ni œufs ni laitage.

(1) U. Chevalier. *Répertoire des Sources Historiques du Moyen-Age*, T. I, col. 380. Ce pape est plus connu sous le nom de Saint Pierre Célestin.

(2) Quatrième fondation de cet ordre en France.

(3) Moreri. *Grand Dictionnaire Historique*. Paris MDCCCLIX, T. 3, p. 377. — Les Célestins eurent en France 21 maisons. En dehors de celles citées plus haut, signalons encore: N.-D. de Sens, N.-D. de Metz, Saint-Antoine d'Amiens, N.-D. de Bonne-Nouvelle à Lyon, N.-D. de Rouen, Saint Pierre Célestin d'Avignon...

(4) La Bibl. Nationale possède un exemplaire de leurs constitutions du XVI^e s. (fonds S. Germain, latin 13797).

Leur costume se composait d'une tunique de laine blanche et d'un scapulaire de laine noire avec capuce. Au chœur et en dehors du monastère, ils revêtaient une grande coule noire avec capuce, semblable à celle que portent les Bénédictins.



Un moine célestine

Les Célestins de France avaient adopté les armoiries suivantes : « *D'azur, à la croix haussée et pattée, au montant de laquelle est entrelacé un S, accosté de deux fleurs de lys, le tout d'or* ». La lettre S rappelle la ville de Sulmone, berceau de l'Ordre (1).

Cet Ordre fut supprimé en France dans le dernier tiers du XVIII^e siècle. Les motifs de cette mesure étaient le relâchement qui s'était introduit dans les différents monastères de l'Ordre (2).

(à suivre)

François LARROQUE.

(1) *Armorial du Bourbonnais*, par G. de Soultrait, 2^e édition. A. Paris, éd., Moulins, 1890, T. I, p. 50 et pl. III.

(2) Pour l'ordre des Célestins, cf: Hélyot. *Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires*. A Paris, chez Nicolas Gosselin, libraire, grand'salle du Palais, à l'Envie, MDCCXVII, t. VI, ch. XXIII, p. 180 et sq.; Louis Beurier. *Histoire du Couvent des Célestins de Paris*. Paris, 1634; Becquet. *Historia della Congregazione dei Celestini di Francia*, 1719; Mgr Battandier. *Annuaire Pontifical*, xx^e année, 1917, pp. 527 et 528, Paris, Bonne Presse; *Dictionnaire de Théologie Catholique*, art. Célestine V, colonnes 2062-2064, et art. Célestins, colonnes 2064-2068.